

REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE



REPUBLIC OF TOGO

WORK- FREEDOM- HOMELAND

78^e SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR

Thème : Mesures visant à éliminer le terrorisme international

DECLARATION DE :

Monsieur Tchakpidè OURO-BODI,

Deuxième Conseiller à la Mission Permanente du Togo auprès
des Nations Unies.

Vérifier au prononcé

New York, le 03 octobre 2023

Monsieur le Président,

Etant donné que c'est la première fois que ma délégation prend la parole dans le cadre de cette session, je voudrais vous féliciter ainsi que les autres membres du bureau pour votre élection et vous assurer du plein soutien de la délégation togolaise dans l'accomplissement de votre mission.

Le Togo se réjouit de l'inscription, une fois encore, à l'ordre du jour de la 78^e session du point relatif aux mesures visant à éliminer le terrorisme international. Ma délégation prend note et salue la publication, par le Secrétaire général des Nations Unies, du rapport substantiel contenu dans le document A/78/221, soumis à la Sixième Commission conformément à la résolution 72/115.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le délégué de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non Alignés et par le Représentant de l'Uganda au nom du Groupe des Etats d'Afrique.

Ma délégation voudrait faire, à présent, à titre national, quelques observations sur cette question de terrorisme.

Monsieur le Président,

La situation dans la sous-région ouest-africaine est exacerbée par l'intensité renouvelée du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui menacent la quiétude des populations et fragilisent la stabilité des Etats.

Le Togo a été la cible d'attaques terroristes violentes et meurtrières depuis 2021, notamment dans sa région septentrionale. En effet, la menace terroriste continue son expansion en Afrique et fait un glissement inquiétant vers les pays du Golfe de Guinée.

Dans ce contexte, le Togo favorise la coordination de son action avec ses partenaires régionaux et internationaux en vue d'apporter une réponse collective et décisive à ce fléau.

Face au phénomène terroriste, il est important que nous puissions agir ensemble. C'est pour cela que le Togo se réjouit du consensus qui a prévalu, en juin dernier, lors de l'adoption par l'Assemblée générale de la version actualisée de la Stratégie antiterroriste mondiale de notre organisation et dont nous réaffirmons notre attachement aux quatre (04) piliers : l'élimination des conditions propices au terrorisme, la prévention et la lutte contre ce fléau, le renforcement des capacités des Etats en la matière et à la prise en compte du respect des droits de l'Homme et à la primauté du droit comme base de la lutte antiterroriste.

Cette Stratégie vient renforcer les efforts consentis à tous les autres niveaux, notamment dans les cadres régionaux, sous-régionaux et nationaux. En 2022, le Togo s'est doté d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent (2022-2026) qui vise à prévenir et réduire les risques de radicalisation et de terrorisme dont les principaux axes sont : la promotion de la paix et de la cohésion sociale, le renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit ainsi que le développement économique et social inclusif. Aussi, le gouvernement togolais a-t-il procédé au lancement, en cette même année, du programme d'urgence pour la région des Savanes, région subissant les affres du terrorisme, dont le budget global est évalué à 200 milliards de francs CFA.

Ma délégation voudrais exprimer ici la reconnaissance du gouvernement du Togo à l'endroit de tous ses partenaires dans la lutte contre le terrorisme, notamment le Bureau de lutte contre le terrorisme pour l'assistance qu'il apporte au Togo dans le cadre des programmes relatifs à la protection des cibles vulnérables, aux systèmes de drones, aux cellules de fusion et aux enquêtes anti-terroristes.

Par ailleurs, la délégation togolaise exprime le souhait d'un renforcement constant des différents partenariats liant les pays de notre région, dangereusement menacée, à d'autres entités afin de pouvoir bénéficier du soutien nécessaire pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

La République togolaise condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris les actes terroristes dans lesquels des Etats sont directement ou indirectement impliqués.

Constituant une violation flagrante du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, singulièrement le droit à la vie, ces actes de terrorisme mettent en péril l'intégrité territoriale et la stabilité des Etats, ainsi que la sécurité nationale, régionale et internationale et hypothèquent le développement économique et social de nos Etats.

Les Etats doivent condamner tout appui politique, diplomatique, moral ou matériel apporté au terrorisme et s'abstenir d'un tel appui et veiller à ne pas permettre à tous auteurs, organisateurs ou facilitateurs d'abuser du statut de réfugié ou de tout autre statut juridique.

La délégation togolaise est aussi gravement préoccupée par le discours terroriste qu'il est impératif de combattre en menant une action globale au niveau international et de lutter efficacement contre le terrorisme dans tous les domaines, en associant à cette entreprise les dirigeants communautaires et les chefs religieux, toutes confessions confondues.

Par ailleurs, le Bureau de lutte contre le terrorisme devrait œuvrer à voir l'action antiterroriste de l'Organisation des nations unies gagner encore en cohérence et efficacité, notamment en aidant les Etats qui en font la demande à renforcer leurs capacités en leur fournissant une aide adaptée à leur situation, sans méconnaître l'importance cruciale de l'appropriation nationale.

Je vous remercie de votre attention !